

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024

DELIBERATION N°2024.00125

CONVENTION D'ADHÉSION AUX PRESTATIONS DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Gilles THIZY,

M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240307-D20240012510

Date de mise en ligne : 13 mars 2024

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024

CONVENTION D'ADHESION AUX PRESTATIONS DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

Le décret du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale impose à l'Autorité Territoriale de désigner un ou des agents chargés d'assurer une fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité. Elle peut passer convention à cet effet, avec le Centre de Gestion de la Loire (article 5 du décret).

Les collectivités adhérentes aux prestations « prévention des risques professionnels » du CDG42 bénéficient de missions « d'inspection hygiène et sécurité » obligatoires visant à contrôler l'application des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail avec accès aux postes ou locaux de travail, d'obtenir des propositions concernant toute mesure de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels, y compris des mesures immédiates jugées nécessaires par l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) en cas d'urgence.

Les interventions de l'ACFI sont :

- Visite d'inspection : présence terrain et rédaction du rapport de visite,
- Participation aux instances du dialogue social (CST et F3SCT).

En complément de cette prestation, l'adhésion permet de bénéficier d'un service « assistance en prévention » donnant accès à des missions d'assistance individualisée planifiées à la demande de la collectivité :

- Assistance à la réalisation ou à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel (DUERP),
- Diagnostic des Risques Psycho-Sociaux (RPS),
- Autre mission d'assistance en prévention.

Les tarifs des missions sont définis par délibération du Conseil d'administration du CDG42.

L'ensemble de ces missions sont réalisées sur site par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) ou des préventeurs du CDG42.

S'agissant de missions demandant une expertise et une indépendance, il est proposé de solliciter le CDG42 pour les prestations « prévention des risques professionnels » et d'autoriser à cette fin la conclusion de la convention correspondante.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention à intervenir entre Saint-Etienne Métropole et le Centre de Gestion de la Loire,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Loire annexée à la présente délibération dont un exemplaire restera annexé au dossier,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 11 du budget principal de l'exercice 2024.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE